

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC_02_006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE (Oulmes) en session ordinaire, sous
la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 32
- Suppléants : 2

Date de convocation : 7 février 2024

Excusés ayant donné pouvoir : 4
Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BÉTEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LES CHAMPS FRANCS » A BENET : BAIL COMMERCIAL CONSENTI A LA SOCIETE ALYATIS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire d'un bâtiment économique situé dans la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » à Benet (ZS 132).

La Société ALYATIS ayant pour activité les conseils, services, assistance matériels et logiciels, formations, sites internet, loue actuellement une superficie totale de 96 m² (pour les bureaux n°2, n°4 et n°5 ainsi qu'une salle de réunion), dans ce bâtiment et le bail est arrivé à échéance le 30 septembre 2022, et fait l'objet d'une tacite reconduction conformément à l'article L145-9 du Code du commerce.

Monsieur Benjamin BERAUD gérant de la société a fait part de sa volonté de conclure un nouveau bail, pour une durée de 9 ans, et de son souhait de louer un bureau supplémentaire (bureau n°3) d'une superficie de 20 m², et ce à compter du 1^{er} juin 2023.

Vu les statuts de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise et sa compétence dans les actions de développement économique,

Vu la délibération n°2013CC_09_191 du Conseil de Communauté donnant son accord pour consentir un bail commercial à la société ALYATIS pour un bureau situé dans un bâtiment de la ZAE « Les Champs Francs » à Benet, Vu la délibération n°2016CC_07_137 du Conseil de Communauté autorisant l'adjonction au bail initial pour la location de deux bureaux supplémentaires (n°4 et 5),

Vu la décision du Président n°2020P_06_054 du 26 juin 2020 autorisant une nouvelle adjonction au bail pour une superficie supplémentaire de 20 m² (bureau n°2),

Considérant que le bail commercial consenti à la Société ALYATIS, pour une superficie totale de 96 m² après adjonctions, est arrivé à échéance, et fait l'objet d'une tacite reconduction,

Considérant la volonté du gérant de conclure un nouveau bail,

Considérant la disponibilité du bureau n°3 à compter du 1^{er} juin 2023 et la volonté de ce même gérant de louer ce bureau,

Considérant que la surface totale louée à la Société ALYATIS sera de 116 m²,

Monsieur le Président demande au Conseil :

- Son accord pour la conclusion avec Monsieur Benjamin BERAUD, gérant de la société ALYATIS, d'un bail commercial aux conditions suivantes :
 - o d'une durée de 9 ans à compter du 1er juin 2023,
 - o pour une superficie totale de 116 m² du bâtiment industriel situé Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » à Benet (ZS 132), correspondant aux bureaux n°2, n°3, n°4 et n°5 ainsi qu'une salle de réunion,
 - o moyennant un loyer mensuel de 640 € HT, charges d'eau, électricité, wifi et espaces communs comprises, soit un loyer mensuel de 768 € TTC.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 085-248500563-20240213-2024CC_02_006-DE

- Son accord pour fournir à la société ALYATIS un accès à la fibre moyennant un coût mensuel de 250 € HT, soit un coût mensuel de 300 € TTC, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 janvier 2024 (la société souscrivant un contrat en son nom à partir de cette date).
- Son accord pour mandater Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail.
- Son autorisation pour signer le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres :

- Donne son accord pour la conclusion avec Monsieur Benjamin BERAUD, gérant de la société ALYATIS, d'un bail commercial aux conditions suivantes :
 - o d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2023,
 - o pour une superficie totale de 116 m² du bâtiment industriel situé Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » à Benet (ZS 132), correspondant aux bureaux n°2, n°3, n°4 et n°5 ainsi qu'une salle de réunion,
 - o moyennant un loyer mensuel de 640 € HT, charges d'eau, électricité, wifi et espaces communs comprises, soit un loyer mensuel de 768 € TTC.
- Donne son accord pour fournir à la société ALYATIS un accès à la fibre moyennant un coût mensuel de 250 € HT, soit un coût mensuel de 300 € TTC, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 janvier 2024 (la société souscrivant un contrat en son nom à partir de cette date).
- Mandate Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail.
- à signer le bail et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023CC_06_102 du 6 juin 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 février 2024

Le Président,

Michel BOSEARD



Le secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le



ID : 085-248500563-20240213-2024CC_02_006-DE